

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



Hospitalisation d'un patient en soins palliatifs à domicile ou sur le lieu de vie habituel

Quand et comment hospitaliser votre patient ?

Un séjour en milieu hospitalier peut être souhaitable en cas de :

- **Symptômes persistants, difficiles à soulager ou équilibrer à domicile**
- **Situation de crise complexe nécessitant une nouvelle évaluation**
- **Nécessité de répit pour le patient, ses proches ou les professionnels**

L'admission par le service des urgences n'est pas toujours nécessaire.

Elle peut se faire directement dans un service adapté :

- **Unité de soins palliatifs (USP), dédiée aux situations les plus complexes**
- **Ou autre service, en lien avec une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) ou comprenant des lits identifiés en soins palliatifs (LISP)**

Dernière mise à jour le 09 janvier 2017

LE SAVIEZ-VOUS ?

AGENDA